

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 18 septembre 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de septembre 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron (a quitté à 22 h)	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement, Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies, François Chalifour, directeur général de la SDEG et mesdames Josée Fortin et Marie-France Audet de Sherbrooke Innopole sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point *9.2 Plastiques agricoles*.

Le point *13.5 Présentation du fonds Catalyse en Estrie* sera traité après le point *10.2 Rencontre MTQ*.

Les points 15.1, 15.2 et 15.3 seront traités après le point *9.0 Environnement*

Le point *16.4 Politique d'embauche* est reporté.

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les points suivants :

- Séances du conseil des maires diffusées

2019-167

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 JUILLET 2019 ET DU 18 JUILLET 2019
- 6.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RECOMMANDATION DU CCA – VOIE DE CONTOURNEMENT
 - 8.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
- 10.0 **TRANSPORT**
 - 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
 - 10.2 RENCONTRE MTQ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.3 ENGAGEMENT – TPI
- 11.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2018-2019

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

- 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
- 13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 13.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
- 13.4 ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT, DÉMARRAGE ET FINANCEMENT
- 13.5 PRÉSENTATION DU FONDS CATALYSE EN ESTRIE
- 13.6 FARR – PROJET SYNERGIE ESTRIE
- 13.7 FARR – DEMANDE D'APPUI AU PROJET CONTRÉE DU MASSIF MÉGANTIC
- 13.8 FARR - COORDINATION PROJET ACCUEIL ESTRIE
- 13.9 PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

- 15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 15.2 RÉSUMÉ DES ACTIONS – INTERNET HAUTE VITESSE
- 15.3 APPUI – SERVICE SANS FIL MOBILE
- 15.4 ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

15.5 SONDAGE AUX ÉLUS – MARCHÉ PUBLIC

16.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16.1 COMPTES À PAYER

16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2019

16.3 ADOPTION – MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES

16.4 ADOPTION - POLITIQUE D'EMBAUCHE

16.5 RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

16.6 NOMINATION – COMITÉ 3 MRC/RICEMM

16.7 RAPPEL, CONGRÈS DE LA FQM

16.8 SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité 3 MRC/RICEMM
- Comité voie de contournement
- Comité 2025

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

PÉRIODE DU MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2019**SUIVI DES RÉUNIONS**

- **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE : Accepte et appuie que le télécommunicateur Cogeco dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.**
- Audet, résolution no. 2019-209;
 - Frontenac, résolution no. 2019-204;
 - Milan, résolution no. 2019-08-5878;
 - Stornoway, résolution no. 2019-08-222;
 - Lac-Drolet, résolution no. 2019-08-008;
 - Lambton, résolution no. 19-08-241;
 - Marston, résolution no. 2019-128;
 - Piopolis, résolution no. 2019-08-144;
 - Saint-Augustin-de-Woburn, résolution no. 2019-08-168;
 - Sainte-Cécile-de-Whitton, résolution no. 2019-08-122;
 - Saint-Ludger, résolution no. 2019-08-260;
 - Saint-Robert-Bellarmin, résolution no. 2019-08-173 : À noter que les résidences de notre municipalité ont la possibilité (à l'exception de deux résidences à l'extrémité du rang 12), d'être desservies par fibre optique à la maison par la compagnie <<Télus>>. De plus <<Câble Axion>> est présent sur notre territoire;
 - Saint-Romain, résolution no. 2019-08-169;
 - Stratford résolution no. 2019-08-09 : À la condition expresse qu'un partenariat soit établi pour le territoire de Stratford avec Communication Stratford afin d'éviter toute situation de concurrence avec cette dernière;
 - Val-Racine; résolution no. 2019-319;
 - Ville de Lac-Mégantic, résolution no. 19-284.
- **DEMANDE DE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES PAR CONTENEUR**
- **Le conseil appuie les démarches de la MRC afin de doter les municipalités d'une collecte de plastiques agricoles à travers le territoire, et ce même si aucune entreprise agricole n'est présente sur son territoire. S'engage de cette manière, à participer à la collecte de plastiques agricoles dans le cas où une entreprise agricole démarrerait ses activités sur son territoire.**
- Milan, résolution no. 2019-07-5861;
 - Notre-Dame-des-Bois, résolution no. 2019-07-178;
 - Val-Racine, résolution no. 2019-288;
 - Ville de Lac-Mégantic, résolution no. 19-288.
- **Le conseil désire participer à la collecte de plastiques agricoles via conteneurs et mandate la MRC du Granit pour gérer la négociation des ententes avec les donneurs de services.**
- Audet, résolution no. 2019-182;
 - Courcelles, résolution no. 19-130;
 - Frontenac, résolution no. 2019-2011;
 - Lac-Drolet, résolution no. 2019-07-010;
 - Lambton, résolution no. 19-07-223;
 - Nantes, résolution no. 19-07-159;
 - Piopolis, résolution no. 2019-07-130;
 - Saint-Augustin-de-Woburn, résolution no. 2019-07-147;
 - Sainte-Cécile-de-Whitton, résolution no. 2019-07-106;
 - Saint-Ludger, résolution no. 2019-07-225;

- Saint-Romain, résolution no. 2019-07-153;
- Saint-Sébastien, résolution no. 07-166-2019;
- Stornoway, résolution no. 2019-08-221;
- Stratford, résolution no. 2019-07-31.
- **Le conseil désire participer à la collecte de plastiques agricoles via conteneurs et mandate la MRC du Granit pour gérer la négociation des ententes avec les donneurs de services et désire que la représentante, madame Mélanie Boucher, rencontre individuellement chaque agriculteur de notre municipalité**
 - Saint-Robert-Bellarmin, résolution no. 2019-07-153.
- **Le conseil avise que nos services ne sont pas requis pour visites aux agriculteurs afin de dresser un inventaire des besoins en matière de plastiques agricoles sur notre territoire puisque nous possédons les données nécessaires à l'implantation d'un système de collecte.**
 - Courcelles, résolution no. 19-113.
- **Éco Entreprises Québec**
 - Lettre qui nous informe que notre demande d'aide financière pour des équipements de récupération pour les aires publiques municipales n'a pas été retenue.
- **Ministère des Transports**
 - Suite à l'envoi de notre résolution 2019-128 concernant la demande de mise à niveau – partie de la route provinciale 108 pour l'amélioration de la sécurité des usagers. Notre requête a été transmise à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures pour analyse et recommandations.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Appui à notre résolution concernant notre objection à la relocalisation du créneau d'excellence sur la transformation du bois.
- **Société d'habitation du Québec**
 - En réponse à notre résolution adressée à la ministre des Affaires municipales dans laquelle nous demandions que le budget alloué dans le cadre du programme RénoRégion soit bonifié : notre demande sera considérée dans l'éventualité où des sommes ayant été initialement allouées à des partenaires devenaient disponibles.
- **Trans-Autonomie**
 - Remerciements au conseil des maires de la part de madame Claire Ouellet, directrice, suite à la résolution de félicitations et de remerciements lui ayant été adressée.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Fonds de développement culturel**
 - La MRC du Granit est fière d'annoncer que, pour l'appel à projets du Fonds de développement culturel 2019, quatre projets ont été sélectionnés et seront supportés pour une somme totale de 13 750 \$.
- **Internet haute vitesse**
 - Le 18 juillet dernier, en séance extraordinaire du Conseil des maires, les élus ont adopté une résolution donnant leur appui à des télécommunicateurs susceptibles de répondre aux critères d'un nouvel appel de projets exploratoire du gouvernement du Québec et qui permettrait de brancher l'ensemble des secteurs mal desservis ou non desservis de la MRC du Granit par un service Internet haute vitesse à 50 Mb/s en téléchargement (download) et 10 Mb/s en téléversement (upload).
- **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**
 - La MRC du Granit annonce la formation d'un comité composé de différents intervenants permettant d'assurer la mise en œuvre du déploiement des actions identifiées dans son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Débuté en 2016, le processus visant à doter la MRC du Granit d'un guide de planification favorisant le plein développement du potentiel agricole, forestier et agroalimentaire du territoire, le PDZA, a franchi les

différentes étapes menant à la mise en œuvre. La MRC du Granit entame donc les étapes lui permettant de réaliser les 16 actions identifiées dans le plan.

➤ **Transport collectif du Granit**

- Dans le cadre du 40^e anniversaire de Trans-Autonomie, la Journée sans ma voiture sera soulignée par la gratuité des déplacements du 16 au 20 septembre! Pensez à réserver votre place!

➤ **11^e édition des Journées des Sommets**

- Organisme promoteur de la Route des Sommets, la Société de développement économique en collaboration avec les MRC du Granit, du Haut-Saint-François et des Sources est fière de dévoiler la programmation de la 11^e édition des Journées des Sommets se déroulant du 7 septembre au 13 octobre 2019.

COURRIER

➤ **Archéo-Québec**

- Août est le mois de l'archéologie et nous souhaitons bénéficier de ce moment où le patrimoine archéologique est à l'honneur pour sensibiliser les municipalités à la vulnérabilité de ce patrimoine enfoui et invisible aux divers projets qui se déroulent sur leur territoire.

➤ **CIUSSE-CHUS**

- La maladie de Lyme est en progression au Québec, dans un contexte de prévention, l'équipe de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, croit qu'il devient pertinent de nous informer de ce risque à la santé, car nos travailleurs sont susceptibles d'être exposés à la tique par le type de travail qu'ils font (travail à l'extérieur, boisés, forêts, herbes hautes, broussailles, etc.).

➤ **Club Macannamac**

- Demande de suivi pour l'entretien et la réfection du barrage du lac aux Araignées. Les berges du lac ont reculé à un niveau inédit, ce qui fait craindre le pire si rien n'est fait pour entretenir et réparer le barrage.

➤ **Commission de protection du territoire agricole**

- Tenue d'une rencontre publique le 27 août 2019, à 13 h 30 au 200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage à Québec, relativement au dossier # 419776, Municipalité de Saint-Romain.
- Tenue d'une rencontre publique le 5 septembre 2019, à 13 h 30 à l'hôtel Delta Sherbrooke relativement au dossier # 422058, Municipalité de Frontenac.
- Tenue d'une rencontre publique le 5 septembre 2019, à 14 h 30 à l'hôtel Delta Sherbrooke relativement au dossier # 421457, Municipalité de Saint-Ludger.
- La Commission avise les parties au dossier qu'elle suspend son délibéré jusqu'au 31 août 2019 afin de recevoir la résolution de la municipalité d'Audet, documents requis dans le dossier # 422175.

➤ **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Nouvelles informations concernant la prise du décret du gouvernement du Québec instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS). La délimitation du territoire inondé lors des crues printanières en 2017 et en 2019 a été ajustée. De plus, la rédaction du décret a été simplifiée afin d'en faciliter la compréhension et certaines dispositions ont été clarifiées
- Publication « La zone d'intervention spéciale (ZIS) en sept questions ».

➤ **Ministère des Finances**

- Avis de refinancement d'un montant de 6 807 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 18 décembre 2019 et procédure pour réservation de financement municipal.

➤ **MRC d'Antoine-Labelle**

- Résolution no. CA-14998-06-19; dénonce les coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région en raison de leurs impacts négatifs sur la vitalité de la région et sur la fragilisation des citoyens les plus vulnérables et réclame un rétablissement immédiat du budget dans ce

programme, au niveau auquel il était lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

➤ **MRC de Beauce-Sartigan**

- Règlement no. 2004-71-37 *modifiant le règlement no. 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la ville de Saint-Georges.*

➤ **MRC des Collines-de-L'Outaouais**

- Résolution no. 19-08-224 ; d'informer les instances provinciales concernées de la précarité et de la fragilisation d'un service essentiel que cause la non-disponibilité des crédits budgétaires nécessaires à l'application des modalités d'application actuelles du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports du Québec.

➤ **MRC du Haut-Saint-François**

- Copie certifiée conforme du règlement no 484-19 (*Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de créer la nouvelle affectation « Centre régional de traitement, de valorisation et de transformation des matières résiduelles »*), adopté par la résolution n° 2019-08-9350.

➤ **MRC de Mékinac**

- Résolution no. 19-08-164 ; demande d'appui afin d'exiger du Gouvernement du Québec que ce dernier harmonise les règles, les balises et les critères liés à l'entente 2019-2023 de manière à accepter et inclure les modifications apportées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à sa volonté de rendre admissibles les travaux effectués en régie par les municipalités, incluant le coût des employés municipaux assignés à un projet.

➤ **MRC de Pontiac**

- Résolution no. C.M. 2019-06-32 ; demande d'appui en vue de l'établissement d'une commission d'enquête sur les inondations 2019 et la gestion des niveaux d'eau afin de mieux comprendre les causes sous-jacentes des inondations et les mécanismes à mettre en place dans l'avenir.

➤ **MRC de Thérèse-de-Blainville**

- Adhère aux principes des 9 chantiers de la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (C-DUC) version 2.0 ; oriente ses politiques et règlements afin de contribuer à atteindre les cibles de réduction d'émissions de GES pour 2020.
- Résolution no. 2019-08-145 ; demande d'accès à l'information auprès du MELCC afin de pouvoir obtenir directement des informations relatives à ses ICI, et ce, sans passer par la communauté métropolitaine d'appartenance.
- Résolution no. 2019-08-151 ; appuie la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation ; que l'article 5,2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques puisse être invoqué pour exempter les municipalités.

➤ **MRC Vallée-de-la-Gatineau**

- Résolution no. 21019-R-AG218 ; d'aviser les gouvernements que nous souhaitons obtenir tous les fonds dédiés à l'origine à BELL par le gouvernement afin de mettre sur pied nos propres développements de fibre optique et revendiquer la sensibilité des gouvernements aux développements communautaires en milieu rural plutôt que de favoriser les grandes entreprises de télécommunications pour tout futur développement.

➤ **Municipalité de Bolton-Est**

- Résolution visant à demander au MELCC l'application de l'art. 5,2 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* dans des cas de stabilisation de fossés de rues dans lesquels des cours d'eau sont canalisés. Nous demande de soumettre à notre conseil une proposition d'appui à cette résolution et de transférer cette requête à nos municipalités pour un appui de leur part.

➤ **Municipalité de Canton-de-Marston**

- Résolution no. 2019-109 ; adoption de la déclaration citoyenne d'urgence climatique afin de sensibiliser les citoyens à l'importance d'agir en ce qui concerne les changements climatiques qui nous touchent et encouragent à

poursuivre les initiatives déjà en place en matière de réduction de gaz à effet de serre.

- **Municipalité de Lac-Drolet**
 - Résolution no. 2019-08-012 ; demande à la Sûreté du Québec la possibilité d'obtenir un rapport de leurs interventions faites pour l'application de nos règlements municipaux.
- **Municipalité de Lambton**
 - Résolution no. 19-08-255 ; présente au Fonds de développement des territoires une demande de subvention afin de réaménager la salle communautaire à des fins d'utilisation pour le développement culturel.
- **Municipalité de Nantes**
 - Résolution no. 19-07-145 ; s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la *Déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique*.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Projet de règlement no. 2019-226 modifiant le plan d'urbanisme no. 2006 afin d'inclure une nouvelle zone récréative.
 - Projet de règlement no. 2019-227 modifiant le plan d'urbanisme no. 2006-90 afin d'inclure une nouvelle zone récréative et de modifier la superficie minimale des bâtiments principaux pour la zone REC-1.
- **Municipalité de Val-Racine**
 - Résolution no. 2019-156 ; s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique
 - Règlement no. 291 fixant la rémunération des membres du conseil et abrogeant tous les règlements antérieurs fixant la rémunération des membres du conseil de la municipalité.
- **Mutuelle des municipalités du Québec**
 - Ristourne qui s'élève à 2 524 \$ à la suite de notre renouvellement d'assurance.
- **Richard Guay, consultant sénior en marketing agroalimentaire**
 - Offre un service de très haut de gamme et à prix raisonnable pour venir en aide aux acteurs et intervenants agricoles et agroalimentaires.
- **SEPAQ**
 - Invitation pour l'inscription à la Conférence canadienne sur les parcs se tenant du 7 au 10 octobre. Des experts réputés, externes au milieu des parcs et aires protégées, stimuleront des échanges inspirants en imaginant les parcs du 21^e siècle.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Mise à jour des niveaux de revenu applicable dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat, RénoRégion et le Programme d'adaptation de domicile.
- **Table des MRC de l'Estrie**
 - Réception du chèque de 10 000 \$ dédié au soutien à la concertation locale dans le cadre du PAGIEPS 2018-2023.
- **Transports Québec**
 - Lettre d'invitation, lien pour l'inscription afin de participer aux rencontres de consultations qui se tiendront à travers le Québec du 5 septembre au 3 octobre 2019, dans le cadre du Sommet sur le transport ferroviaire
 - Nous propose de nous rencontrer au mois de septembre pour discuter de sujets d'intérêt relativement aux opérations du ministère des Transports. Cette rencontre se veut une rencontre d'échange pour discuter de certains points qui permettront d'améliorer les relations avec les municipalités.
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Invitation à s'inscrire dans le cadre des audiences du BAPE afin de signifier notre intention de déposer un mémoire, opinion ou commentaire. Inscription jusqu'au 3 juillet et jusqu'au 11 juillet pour envoyer notre commentaire.

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 JUILLET 2019
ET DU 18 JUILLET 2019

2019-168

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-169

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet n'est traité.

7.0

BONS COUPS

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, mentionne la tenue d'une rencontre du comité offensif contre la Myriophylle à épis à laquelle 26 personnes étaient présentes, ce qui représente une belle participation et une belle collaboration intermunicipales.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne la vente de biscuits sourires au coût de 1 \$ du biscuit au profit de la Maison 5^e saison jusqu'à vendredi.

Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, félicite la MRC pour la problématique qu'occasionnait un cours d'eau, lequel sera désormais identifié comme fossé.

Monsieur Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles, mentionne la tenue, la fin de semaine dernière, d'une exposition acéricole et forestière à Courcelles qui a été une belle réussite.

8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Monsieur Patrice Gagné fait un résumé de la rencontre du 18 juillet.

8.2

RECOMMANDATION DU CCA – VOIE DE CONTOURNEMENT

2019-170

RECOMMANDATION DU CCA – VOIE DE CONTOURNEMENT

ATTENDU QU'un projet de voie de contournement ferroviaire a été déposé aux instances municipales;

ATTENDU QUE le projet prévoit traverser la zone agricole des municipalités de Nantes et de Frontenac et de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le conseil des maires a mandaté son Comité consultatif agricole afin d'analyser la demande dans le but d'émettre des recommandations si nécessaires;

ATTENDU QUE le projet de voie de contournement prévoit traverser plusieurs secteurs d'érablières exploitées ou encore de secteurs ayant un potentiel acéricole;

ATTENDU QUE le projet de voie de contournement prévoit traverser plusieurs terres agricoles exploitées;

ATTENDU QUE le projet de voie de contournement prévoit traverser plusieurs boisés exploités à des fins sylvicoles et acéricoles;

ATTENDU QU'avec la mise en place de la voie de contournement, ces terres et ces boisés seront séparés, rendant difficile voire impossible l'accès des producteurs à l'ensemble de leur propriété;

ATTENDU QUE le projet de voie de contournement prévoyait à l'origine la mise en place d'une voie d'évitement et une gare de triage dans la municipalité de Frontenac, augmentant l'empiétement en zone agricole;

ATTENDU QUE la voie d'évitement et la gare de triage auraient fait en sorte que la présence d'un train stationné sur place empêche les producteurs de traverser leur propriété et augmentant par le fait même les problématiques au niveau de la sécurité en cas d'accident;

ATTENDU QUE les risques de déversement augmentaient grandement en raison de la présence de la voie d'évitement;

ATTENDU QUE le C.C.A. salue la confirmation du gouvernement de déplacer la gare de triage et la voie d'évitement dans le parc industriel de Lac-Mégantic;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité consultatif agricole de la MRC du Granit demande à la CPTAQ de tenir compte de la présence des érablières exploitées et des potentiels acéricoles lors de l'analyse des demandes.

QUE le Comité consultatif agricole de la MRC du Granit demande que la CPTAQ oblige les promoteurs à signer et à noter des ententes avec chaque producteur et propriétaire afin de garantir les accès piétonniers et avec machineries à l'ensemble de leur propriété, et ce, aux frais du promoteur.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie son Comité consultatif agricole dans ses demandes à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

9.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.2

PLASTIQUES AGRICOLES

Monsieur Patrice Gagné mentionne aux maires que toutes les municipalités qui désiraient recevoir la visite de la coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles ont été visitées en lien avec la mise en place de conteneurs pour les plastiques agricoles sur le territoire. Madame le préfet ajoute qu'avait lieu hier le lancement officiel de la campagne.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

15.2

RÉSUMÉ DES ACTIONS – INTERNET HAUTE VITESSE

Les sujets 15.1 et 15.2 sont traités simultanément. Monsieur Rafael Lambert rappelle aux maires ce qui s'est passé pendant la saison estivale et les dernières étapes faites dans les municipalités pour permettre à certains télécommunicateurs de déposer un projet exploratoire de couverture Internet pour la MRC. Il ajoute que pour le moment aucun des télécommunicateurs n'a reçu de formulaire permettant le dépôt de projet mais qu'une fois transmis ils auront 30 jours pour répondre à l'appel de projets. Il informe ensuite les maires au sujet de l'intérêt d'Xplornet pour le dépôt d'un projet. Des discussions ont lieu entre les maires. Des questions sont posées en lien avec le coût par résidence. Monsieur Lambert confirme que depuis le début des procédures il est demandé que le coût de branchement soit uniforme pour chaque citoyen, et ce, peu importe où il demeure. Des questions sont finalement posées en lien avec les mandats possibles à venir.

15.3

APPUI – SERVICE SANS FIL MOBILE**2019-171****APPUI – SERVICE SANS FIL MOBILE**

ATTENDU QUE le télécommunicateur Cogeco fait une proposition dans le cadre de l'examen des services sans fil mobiles au Canada que mène actuellement la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE Cogeco propose une nouvelle politique et un nouveau modèle réglementaire, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH), qui accroîtrait la concurrence dans le marché de détail, encouragerait les investissements dans les installations de télécommunications, offrirait plus de choix et une plus grande valeur aux consommateurs et ne nécessiterait qu'une intervention réglementaire limitée;

ATTENDU QU'une approche équilibrée augmenterait les options de services mobiles offerts par de plus petits opérateurs régionaux de services à large bande qui auraient dorénavant un accès à des parties des réseaux sans fil des entreprises nationales par l'entremise d'une itinérance permanente obligatoire à condition qu'ils continuent d'investir dans leurs réseaux;

ATTENDU QUE le modèle Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) offrirait un développement plus flexible des services sans fil dans les zones régionales et rurales qui, souvent, sont mieux desservies par des joueurs plus petits et plus locaux;

ATTENDU QUE le modèle Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) ouvrirait la voie à des joueurs régionaux canadiens déjà présents régionalement afin qu'ils puissent offrir de nouveaux services sans fil et introduire une nouvelle concurrence;

ATTENDU QUE le modèle Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) favoriserait de nouveaux investissements qui contribueraient à améliorer et étendre les réseaux régionaux qui sont d'importants leviers de développement économique régional;

ATTENDU QUE le modèle Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) fournirait plus d'outils et de solutions qui permettront d'offrir de nouvelles possibilités pour nos résidents et nos entreprises;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la proposition de Cogeco concernant le modèle Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 TRANSPORT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

10.2

RENCONTRE MTQ

Madame le préfet rappelle la tenue d'une rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec, le 1^{er} octobre prochain à la MRC. Une liste de questions reçues des maires a été transmise au ministère pour la rencontre.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.5

PRÉSENTATION DU FONDS CATALYSE EN ESTRIE
--

Mesdames Josée Fortin et Marie-France Audet, de Sherbrooke Innopole, présentent aux maires en quoi consiste le projet du fonds Catalyse Estrie, lequel permettrait d'investir des fonds en capital de risques pour venir en aide aux entreprises de l'Estrie.

2019-172

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL - FONDS CATALYSE ESTRIE

ATTENDU la demande de Sherbrooke Innopole visant la création du fonds régional en capital de risques « Catalyse » en Estrie d'une valeur de 10 millions de dollars dans lequel chacune des MRC de l'Estrie serait un partenaire/investisseur à hauteur d'un minimum de 100 000 \$;

ATTENDU QU'un tel fonds vise à :

- favoriser l'accès à du capital de risque aux entreprises technologiques et innovantes, et ce, à des stades de démarrage et de précommercialisation sur l'ensemble du territoire de l'Estrie;
- Contrer l'exode des jeunes et entrepreneurs de la région;
- Créer la richesse pour la classe moyenne estrienne;
- Favoriser l'attraction d'entreprises françaises;
- Permettre aux entreprises d'avoir accès aux marchés européens, dont la France;

ATTENDU QU'il s'agirait d'un outil supplémentaire visant l'attractivité régionale pour la croissance économique du milieu;

ATTENDU les défis auxquels sont confrontées les entreprises aux stades d'amorçage et de précommercialisation;

ATTENDU le manque de levier dans la région malgré le pôle universitaire;

ATTENDU QUE Sherbrooke Innopole est l'initiateur du projet, mais une société en commandite avec une structure distincte (à établir) sera créée spécifiquement pour ce fonds;

ATTENDU QUE ce fonds n'existe pas ailleurs en région;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire souhaitée du fonds est de 4 M\$ provenant des investisseurs privés, régionaux (MRC) et internationaux, 3 M\$ du gouvernement du Québec et 3 M\$ du gouvernement fédéral, pour un total de 10 M\$;

ATTENDU les pouvoirs habilitants d'une MRC en la constitution ou la contribution à un tel fonds en vertu de l'article 125 de la Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU la résolution 2019-CA-03-66 ainsi que la position du Comité régional de développement économique lors de sa rencontre du 5 mars 2019;

ATTENDU QUE les MRC des Sources, du Haut-St-François, du Val St-François, de Coaticook et de Memphrémagog ont signifié leur intention de participer au Fonds régional en capital de risques « Catalyse » en Estrie;

ATTENDU QUE les modalités de gestion d'un tel fonds régional demeurent à définir;

ATTENDU le pôle d'excellence en agroalimentaire sur lequel la MRC travaille et que ce créneau peut s'inscrire dans ce fonds;

ATTENDU les ressources limitées et qu'aucune contribution financière de cet ordre n'est toutefois pas planifiée dans le budget 2019;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG recommande le projet;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a confirmé son intérêt à contribuer à la hauteur de 50 000 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'appuyer la démarche de Sherbrooke Innopole et de confirmer l'intérêt de la MRC du Granit à contribuer financièrement, à la hauteur de 50 000 \$, au Fonds régional en capital de risque « Catalyse » à la condition que la composition à venir de la société en commandite comprenne une expertise en agroalimentaire.

DE faire parvenir une copie de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'aux MRC de l'Estrie.

De convenir, lors de l'élaboration des prévisions budgétaires à venir, du mode de répartition de la contribution de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 6 septembre.

Des échanges ont lieu au niveau des discussions qu'il devra y avoir en lien avec la facturation aux municipalités pour les services de pompiers volontaires dans le cadre de recherches de personnes en support à la Sûreté du Québec.

Il est demandé d'interpeller la Sûreté du Québec au niveau des bénéficiaires qui pourraient retirer la SQ de collaborer avec les riverains et les associations riveraines dans le cadre de la patrouille nautique.

11.3

ENGAGEMENT – TPI**2019-173****ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QUE le conseil des maires, en juillet 2019 par sa résolution no 2019-153, a autorisé la directrice générale à engager un technicien en prévention incendie considérant la période estivale et le fait qu'aucun conseil des maires n'avait lieu en août;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé la candidature de monsieur Sébastien Couture à titre de technicien en prévention incendie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme l'engagement de monsieur Sébastien Couture à titre de technicien en prévention incendie, et ce, à compter du 9 octobre 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2018-2019**2019-174****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2018-2019**

ATTENDU QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique a plusieurs mandats, dont celui de produire annuellement un rapport faisant état des activités réalisées sur le territoire, et ce, pour la période du 1^{er} avril au 31 mars;

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 a été envoyé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

QUE ledit rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au commandant de région.

QUE ledit rapport soit placé sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour les mois de juin et juillet, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ces rapports. Une question est posée en lien avec la date de dépôt du rôle d'évaluation.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 11 septembre dernier.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Madame France Bisson, présidente du comité consultatif loisirs fait un résumé de la rencontre du 10 septembre.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.4

ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT, DÉMARRAGE ET FINANCEMENT

2019-175

ENGAGEMENT – AGENT EN DÉVELOPPEMENT À L'ENTREPRENEURIAT

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de madame Jacinthe Garand à titre d'agent en développement à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG recommande l'engagement de madame Jacinthe Garand à titre d'agent en développement à l'entrepreneuriat;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de madame Jacinthe Garand à titre d'agent en développement à l'entrepreneuriat, et ce, à compter du 19 septembre 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe E prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6

FARR – PROJET SYNERGIE ESTRIE

2019-176

SYNERGIE ESTRIE - PROJET RÉGIONAL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONSIDÉRANT qu'en avril 2018, la MRC des Sources en collaboration avec Sherbrooke Innopole a démarré Synergie Estrie qui consistait à une première phase d'implantation de l'économie circulaire en région par la mise en place de deux bancs d'essais estriens de symbioses industrielles territoriales;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie est une approche structurante de développement économique pour la région estrienne qui permet de rallier les forces tant organisationnelles, entrepreneuriales et institutionnelles en créant un réseau d'entreprises locales unies par des collaborations innovantes;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie permet d'améliorer les connaissances sur les ressources matérielles et immatérielles inexploitées, la création de nouvelles filières et opportunités économiques, renforcer nos créneaux d'excellence, améliorer les performances des territoires, permettre des échanges d'expertise, de services, de main-d'œuvre et d'équipements;

CONSIDÉRANT la création en 2018 du Comité régional Synergie Estrie qui permet d'intégrer tous les territoires estriens afin d'échanger sur l'évolution du projet et faciliter l'intégration de cette démarche à l'échelle de la région;

CONSIDÉRANT que chacune des symbioses territoriales créées au sein de Synergie Estrie sont autonomes localement via leur coordonnateur interne qui s'adapte à son équipe, sa réalité, son contexte et ses orientations;

CONSIDÉRANT que la mise en place de la symbiose territoriale par l'embauche d'un coordonnateur local est un élément clé pour stimuler et optimiser les retombées et la création de synergies;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie permet de créer un réseau d'échanges entre les territoires estriens en optimisant le potentiel synergique et la valorisation des différentes ressources des entreprises comme moyen concret de développer la force collaborative régionale;

CONSIDÉRANT que certains axes de l'économie circulaire permettent d'appuyer la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Granit au niveau des aspects liés aux entreprises;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie compte depuis 2018 des appuis des différentes organisations régionales telles que l'Université de Sherbrooke et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie cadre entièrement aux priorités régionales établies dans le programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui permet d'investir dans des projets mobilisateurs de développement ayant un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG) recommande la participation au projet Synergie Estrie;

CONSIDÉRANT l'appui en espèces de la MRC du Granit - SDEG de 57 667 \$ sur trois ans, dont la première année 19 223 \$ et les deux années subséquentes de 19 222 \$;

CONSIDÉRANT l'appui en nature qu'investiront les conseillers aux entreprises et employés internes des organisations et l'appui en services, tels que le loyer, la reddition compte via la comptabilité interne, les services téléphoniques, internet et le support TI de la MRC du Granit, via l'équipe de la SDEG, d'une valeur de 34 500 \$ pour les trois ans, équivalent à 11 500 \$ par année, pour dynamiser et intégrer l'économie circulaire dans l'analyse et l'accompagnement des entreprises;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit désire mettre en œuvre dans la période d'avril 2020 à mars 2023 l'économie circulaire en implantant une symbiose industrielle sur le territoire de la MRC au sein du projet régional Synergie Estrie.

QUE la MRC du Granit mandate la MRC des Sources, porteur du projet régional structurant Synergie Estrie, à agir à titre de dépositaire pour la demande groupée des territoires estriens dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

QUE la MRC du Granit autorise Monsieur Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, à signer tous les documents relatifs à cette demande groupée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7

FARR – DEMANDE D’APPUI AU PROJET CONTRÉE DU MASSIF MÉGANTIC

2019-177

FARR – APPUI AU PROJET « PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONTRÉE DU MASSIF MÉGANTIC »

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de La Contrée du Massif Mégantic qui regroupe les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Notre-Dame-des-Bois, Scotstown, Milan et Val-Racine s’intègre aux valeurs et aux changements souhaités dans la démarche globale et intégrée de développement entreprise dans le Haut-Saint-François sous le nom de « Ose le Haut » ;

CONSIDÉRANT QUE le fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) accepte des projets qui contribue à l’attractivité des milieux de vie lorsqu’il bonifie les conditions liées au désir de séjourner dans un milieu à des fins touristiques, ou encore de s’y établir ou d’y demeurer et de contribuer à sa prospérité;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de La Contrée du Massif Mégantic est réalisé sur deux MRC soit le Granit et le Haut-Saint-François qui mènent déjà des actions sur ce territoire afin de le faire rayonner;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique d’investissement du FARR rend admissible un projet priorisé, donc appuyé par une ou plusieurs MRC, ayant un rayonnement régional assurant des retombées sur le territoire de plus d’une MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration de la SDEG recommande l’appui au dépôt du projet de La Contrée du Massif Mégantic au Fonds d’appui au rayonnement des régions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D’APPUYER le dépôt du projet de La Contrée du Massif Mégantic au Fonds d’appui au rayonnement des régions.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13.8

FARR - COORDINATION PROJET ACCUEIL ESTRIE

2019-178

DÉPÔT AU FARR - COORDINATION PROJET ACCUEIL ESTRIE

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l’Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge par les collectivités locales et régionales dans le cadre d’un partenariat entre elles et l’État;

CONSIDÉRANT QUE l’article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu’une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre 0-1.3) comme l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT QUE les situations de dévitalisation et de recul démographique font de l'attractivité/rétention de population un enjeu primordial pour toutes les MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil de nouveaux arrivants « non immigrants », Canadiens ou Québécois d'autres régions, pourrait bénéficier de services encore mieux structurés, développés et offerts à ces personnes;

CONSIDÉRANT QU'en termes de services d'accueil aux nouveaux arrivants immigrants permanents, bien qu'il existe des services offerts par les organismes à mission régionale, le manque d'effectifs et de soutien financier fait en sorte qu'il s'agit d'un défi pour ces organismes que d'offrir, dans chacun des territoires de MRC de la région de l'Estrie, des ressources humaines et des actions d'accueil, attraction, intégration, inclusion et rétention;

CONSIDÉRANT la nécessité et la volonté collective de coordonner les efforts de ce réseau avec les efforts déjà existants des organismes sociaux et communautaires, les efforts en cours au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'inclusion des personnes immigrantes en région, ainsi que les efforts d'attraction en cours par la démarche régionale Vision Attractivité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la SDEG recommande d'adhérer au projet de réseau d'accueil estrien au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie le dépôt du projet de réseau d'accueil estrien au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

QUE la MRC du Granit s'engage à affecter une somme totale de 36 539 \$ en argent et un total de 12 180 \$ en ressources pour la durée de l'Entente, soit 3 ans.

QUE la MRC du Granit accepte d'être porteuse du projet pour la Table des MRC de l'Estrie.

QUE madame le préfet, Marielle Fecteau, soit autorisée à signer l'Entente de projet réseau d'accueil estrien 2020-2023 et tous les documents afférents.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, à la Table des MRC de l'Estrie l'autorisant à négocier l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.9

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Madame le préfet mentionne aux maires que suite à l'adoption de la Politique de la diversité culturelle, en mars dernier, un plan d'action en lien avec la politique leur sera prochainement présenté. Elle ajoute que l'intégration du plan d'action se fera de manière graduelle dans les municipalités.

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

MONSIEUR GABY GENDRON QUITTE LA RENCONTRE (22 H)

15.4

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

Madame le préfet souligne aux maires que les élections d'octobre prochain arriveront à grands pas et dans ce contexte je leur demande s'ils ont des sujets à ajouter à la liste qu'ils ont reçue par courriel lesquels pourront être présentés aux candidats en termes d'enjeux pour notre MRC.

15.5

SONDAGE AUX ÉLUS – MARCHÉ PUBLIC

Madame le préfet rappelle aux maires qu'un sondage quant au développement du Marché public Lac-Mégantic leur a été envoyé par courriel et les invite à y répondre.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER**2019-179****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juillet 2019	26 662,05 \$
	Août 2019	28 560,26 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes des mois de juillet et août 2019. Aucune question n'est posée.

16.3

ADOPTION – MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES

2019-180

ADOPTION – MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES

ATTENDU QUE la Politique de dons et commandites de la MRC du Granit a été modifiée;

ATTENDU QUE les maires ont pris connaissance des modifications proposées et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique de dons et commandites avec ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

ADOPTION - POLITIQUE D'EMBAUCHE

Ce point est reporté.

16.5

RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

2019-181

ENGAGEMENT - RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de madame Sophie Bourassa à titre de responsable de l'évaluation et de l'environnement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de madame Sophie Bourassa à titre de responsable de l'évaluation et de l'environnement, et ce, à compter du 30 septembre 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe F prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

NOMINATION – COMITÉ 3 MRC/RICEMM

2019-182

NOMINATION – COMITÉ 3 MRC/RICEMM

ATTENDU QUE suite à la rencontre annuelle de la RICEMM du 28 mars 2019, il a été convenu qu'un espace de discussion serait formé avec les 3 MRC du territoire pour aborder les enjeux de la RICEMM;

ATTENDU QUE la lutte à la pollution lumineuse est une priorité pour la MRC du Granit afin d'assurer la pérennité de la RICEMM;

ATTENDU QUE la RICEMM regroupe sur son territoire la MRC du Granit, la MRC du Haut-Saint-François et la ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE cet espace de discussion, nommé provisoirement le comité des 3 MRC/RICEMM, regroupe du personnel administratif et des élus;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme monsieur Pierre Brosseau à titre de représentant au comité 3 MRC/RICEMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

CONGRÈS DE LA FQM – RÉSERVATION D'UN BLOC DE CHAMBRES

Madame le préfet rappelle aux maires la tenue du congrès de la FQM la semaine prochaine à Québec.

16.8

SEANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Madame le préfet annonce aux maires que la séance extraordinaire portant sur la présentation des prévisions budgétaires 2020 aura lieu le samedi 16 novembre toute la journée. Un avis de convocation sera envoyé conformément à la loi.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Une rencontre aura lieu demain soir.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table des MRC de l'Estrie :

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre de la semaine dernière.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait un résumé des sujets traités lors de la dernière rencontre.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité voie de contournement

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Un colloque aura lieu au club golf le 29 octobre dans le cadre du 5^e anniversaire.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de juillet a affiché un rendement de 1,4 % supérieur aux prévisions alors que le mois d'août a été inférieur de 0,9 %. J'ajoute que les dépenses de juillet sont quant à elles de 31,1 % inférieures à ce qui avait été budgété alors que le mois d'août elles ont été de 71 % inférieures à cause d'une dépense prévue en août et effectuée en septembre. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 23,3 % au-dessus du budget.

Il est demandé qu'une rencontre soit organisée avec les maires et le CA d'EDG. On validera si elle peut se tenir avant la prochaine séance du conseil des maires.

19.0	VARIA
------	-------

Séances du conseil des maires diffusées

Monsieur Bernard Therrien, maire de la Municipalité de Saint-Ludger, mentionne que des citoyens lui ont suggéré que les séances du conseil des maires soient filmées et diffusées. Madame le préfet souligne qu'il en a déjà été discuté et que ce sujet sera donc traité éventuellement en séance de comité administratif et du conseil des maires.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

Considérant la nature des questions, les maires demandent à ce que soit désormais retiré le point « Comité voie de contournement » à la section Rapport d'activités puisque ce dernier peut porter à confusion pour les citoyens quant à l'implication de la MRC du Granit dans ce dossier alors qu'il n'est qu'en fait un point d'informations.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-183

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 18 septembre 2019 soit levée, il est 22 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 18 septembre 2019, et ce pour les résolutions 2019-173, 2019-175, 2019-176, 2019-178, 2019-179 et 2019-181.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale